



Derniere sommation avant expulsion

Par **monterrat murielle**, le **23/09/2016 à 17:26**

bonjour,je viens de recevoir une dernière sommation avant expulsion,quels sont encore pour moi les derniers recours?

En esperant pouvoir trouver rapidement des solutions,
salutations distinguées,
M.MONTERRAT

Par **youris**, le **23/09/2016 à 18:05**

bonjour,
une expulsion ne peut être prononcée que par un tribunal.
une sommation est un acte d'huissier qui vous prévient que votre bailleur, en cas de non-paiement de vos loyers, va saisir le tribunal.
mais vous ne précisez pas la raison de cette expulsion, je suppose qu'il s'agit de loyers impayés.
salutations

Par **monterrat murielle**, le **25/09/2016 à 23:23**

Bonjour,
je fais suite a votre réponse ,en 2009 j ai eus des loyers impayés ,une déclaration a été faite a la CAF ce qui entraîna l'arrêt de mon allocation logement .j ai régularisé ma situation le 08/06/2011.Mon bailleur n a jamais prévenu la CAF de cette régularisation .Un combat entre lui et moi c est alors mis en place courriers ,arrêt volontaire de payer les loyers.le 15/05/2014 nous sommes passés au tribunal ,la décision de justice m autorisa de m acquitter de ma dette en 23 mensualités de 110 euros plus le déblocage de la consignation de l aide au logement depuis 2009 pour régulariser la dette.A ce jour la caf n a toujours pas débloquent la consignation de l aide au logement elle me doit 4356 euros .la somme totale due étant de 4914.66.

La procédure a donc repris son cours commandement de quitter les lieux,procès verbal de tentative d'expulsion,et dernière sommation avant expulsion